

Date de dépôt : 25 avril 2017

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 10715 ouvrant un crédit d'investissement de 800 000 F pour la réalisation du système intégré de gestion des analyses, des résultats et des examens (SIGARE)

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances a traité ce projet de loi lors de sa séance du 4 mars 2015 sous la présidence de M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon. Le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Marianne Cherbuliez. La commission a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Que ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Audition du 17 septembre 2014 de M. Bernard Taschini, secrétaire général adjoint, et de M. Eric Favre, directeur général SI, par la sous-commission informatique de la Commission des finances

M. Taschini évoque à nouveau les objectifs du PL 11480, les difficultés rencontrées, les conséquences et l'état actuel. Ils n'ont pas fait de genevoiserie sur ce point, puisque le programme était déjà utilisé dans 9 cantons alémaniques. Il s'agissait de faire une collaboration entre plusieurs cantons romands (Vaud, Neuchâtel, Valais, Fribourg, Jura et Genève), pour avoir cet outil unique. Ils ont renoncé à héberger le système à Genève ; il l'est dans le canton du Jura, ce qui a permis de partager et donc de diminuer le coût. La clé de répartition est proportionnelle au nombre d'utilisateurs du système et Genève a payé 26,5% du coût global.

Il s'agissait d'atteindre des objectifs de gestion et de se mettre en conformité avec les nouvelles législations, qui étaient imposées à Genève.

Un député (PLR) déclare qu'il se réjouit de voir que ce projet a abouti à satisfaction. Il a des questions sur tableau de la page 4 de l'exposé des motifs de ce PL. Puisque Genève a payé 26.5%, il demande si cela signifie que le projet a coûté 2,8 millions. M. Taschini répond par l'affirmative.

Le député (PLR) demande si le canton de Genève a une population équivalente à celle du canton de Vaud. Il s'étonne que ces deux cantons connaissent le même nombre d'utilisateurs, à savoir 45. Il trouverait intéressant que soit ajoutée à ce tableau une colonne comportant le nombre d'habitants dans chaque canton, afin de voir les proportions d'utilisateurs par rapport à la population du canton considéré. En d'autres termes, il demande à quoi est corrélé le nombre d'utilisateurs. M. Taschini ne saurait dire à quoi est corrélé le nombre d'utilisateurs, mais va se renseigner.

Un député (UDC) se dit également surpris ; il estime que la clé de répartition devrait se faire selon la population, puisque le nombre d'utilisateurs ne change rien au système informatique en lui-même.

Il déclare que ce projet est vraiment bien ; il y a eu non seulement des améliorations du point de vue informatique, mais il sait également que les services alimentaires romands ont désormais une excellente collaboration grâce à ce programme ; de plus, les analyses ont été améliorées, du fait que divers cantons ont les mêmes processus d'analyse. Ceci est à souligner.

Il répète que la clé de répartition lui semble étrange ; Genève paie toujours plus que tout le monde, proportionnellement.

Un député (PLR) se demande pour quelle raison le canton de Vaud, avec 700 000 habitants, a 45 utilisateurs alors que le canton de Genève, avec une population correspondant à 80% de celle du canton de Vaud, a le même nombre d'utilisateurs. Il pense que cela peut constituer une piste pour le PB 2015.

M. Taschini indique qu'il posera la question au métier. M. Favre signale que c'est un magnifique projet, sur le principe, car il y a une collaboration entre cantons. Souvent, dans les collaborations, les cantons développent ensemble puis travaillent ensuite chacun individuellement. En l'espèce, ils ont développé ensemble et mis les données en commun dans un seul centre de calcul, situé dans le canton du Jura. Il souligne toutefois le fait que le canton du Jura rencontre des difficultés à faire fonctionner ceci. Il espère que cela n'aboutira pas à un rapatriement des infrastructures à Genève, car ce serait un mauvais signe donné à ce type de collaboration, qui est exemplaire.

Le président suggère de mettre le préavis de ce PL aux voix.

La sous-commission informatique de la Commission des finances émet un préavis favorable sur le PL 11480, à l'unanimité, par :

7 (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR 1 UDC, 1 MCG)

Présentation des conclusions de la sous-commission informatique lors de la séance du 5 mars 2015 de la Commission des finances et vote

Un député (MCG) annonce que la sous-commission informatique a préavisé favorablement ce PL à l'unanimité.

Il indique que l'objectif de ce projet était d'avoir un nouveau système pour le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) qui intègre toutes les facettes du métier liées au contrôle des denrées alimentaires et objets usuels, à savoir la gestion des dossiers, des inspections et de la qualité ainsi que les analyses de laboratoire.

Ce projet a été fait en collaboration avec 5 autres cantons romands, ce qui a permis au canton de Genève de ne payer que 26.5% de la facture totale. Cela a été une bonne expérience, qui a bien fonctionné, sans problème majeur. Le seul bémol est que le canton du Jura, qui héberge toutes les données dans un unique centre de calcul, rencontre des difficultés à le faire fonctionner. La crainte de la DGSi serait que Genève doive récupérer la base de données, ce qui constituerait un très mauvais signal pour ce genre de collaboration, qui est à répéter car elle permet de diminuer les coûts.

Vote en premier débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 11480.

L'entrée en matière du PL 11480 est acceptée par :

Pour :	12 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	–
Abstentions :	2 (2 PLR)

Vote en deuxième débat

La présidente met aux voix l'article 1 « Bouclement ».

Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.

La présidente met aux voix l'article 2 « Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ».

Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.

Vote en troisième débat

Le PL 11480, dans son ensemble, est adopté par :

Pour : 10 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abstentions : 4 (4 PLR)

Conclusions

Au vu de ces explications, la commission vous engage, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter le PL 11480.

Projet de loi (11480)

de bouclement de la loi 10715 ouvrant un crédit d'investissement de 800 000 F pour la réalisation du système intégré de gestion des analyses, des résultats et des examens (SIGARE)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 11715 du 28 janvier 2011 ouvrant un crédit d'investissement de 800 000 F pour la réalisation du système intégré de gestion des analyses, des résultats et des examens (SIGARE) se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté	800 000 F
Dépenses brutes réelles	<u>742 659 F</u>
Non dépensé	57 341 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.